



## Comité Technique Ministériel

# DÉCLARATION PRÉALABLE SNIPAT

Monsieur le Président,

Mesdames et messieurs les représentants de l'administration,

Mesdames et messieurs les représentants du personnel,

Cher(e)s collègues,

Le 13 octobre 2020, le ministre de l'Intérieur Gérald DARMANIN demandait, je cite, à la direction des ressources humaines "de faire des propositions pour des possibilités de renforcement de progression de carrière au sein de la police et de la gendarmerie" pour les personnels que nous représentons.

La place que nous occupons au sein de ces institutions n'est plus à démontrer et les drames que nous avons connus ces dernières années ont posé le problème de reconnaissance des personnels administratifs techniques scientifiques et spécialisés au sein des deux grandes directions de la police et de la gendarmerie.

En amont du Beauvau de la sécurité et tout au long des discussions lors des tables rondes organisées dans ce cadre, le ministre de l'Intérieur, mais également le premier ministre et le président de la République, ont pris conscience du problème lié à la place de nos collègues et de la nécessaire reconnaissance de leur rôle.

Une reconnaissance dans les faits, dans le quotidien et dans les statuts.

Cette nécessité de considération de notre rôle a été rappelée à de multiples reprises lors des interventions diverses du ministre de l'Intérieur.

Dans ses courriers de septembre 2021 puis de janvier 2022 ainsi que dans le protocole d'accord du 2 mars 2022, ont été clairement posées les bases d'une reconnaissance statutaire, d'une valorisation par l'octroi de l'indemnité de sujétion spéciale à l'instar des actifs, d'un plan de repyramidage spécifique aux deux directions et du retour à une gouvernance police et gendarmerie pour l'ensemble des personnels qui servent les deux directions.

Lors des nombreuses discussions avec le ministre et ses équipes il a été fait état des mesures applicables de suite et de celles nécessitant des adaptations des textes pour garantir le résultat escompté.

Les personnels administratifs techniques scientifiques et spécialisés de police et de gendarmerie attendaient clairement depuis des décennies la volonté politique de les sortir de l'ornière dans laquelle ils se trouvaient depuis trop longtemps.

Aujourd'hui la volonté politique a été clairement affirmée et soutenue par le chef de l'exécutif.



Aussi sommes-nous en droit de nous interroger sur les obstacles que l'on semble vouloir mettre en travers des engagements d'un gouvernement pour des raisons que ni nous ni nos collègues ne peuvent comprendre.

La gouvernance police et gendarmerie doit être une vraie gouvernance et pas une sous-traitance dont le pouvoir final revient toujours au même.

Le repyramidage police et gendarmerie doit correspondre, comme le ministre l'a qualifié, à un vrai plan de requalification ou à un renforcement des progressions de carrière au sein des deux entités.

Il ne saurait une fois encore profiter toujours aux mêmes, réduisant à "peau de chagrin" les objectifs affichés et maintes fois rappelés dans les écrits du ministre de l'Intérieur.

Le SNIPAT récemment entré à la CFE-CGC rappelle que ses revendications en la matière restent intactes, en précisant qu'elles ont reçu le soutien de l'exécutif lors du Beauvau de la sécurité.

Ainsi nous exigeons une vraie gouvernance totale et entière comme elle aurait dû prendre effet depuis la fin mars 2022 pour la police et la gendarmerie, conformément au protocole signé avec le ministre.

Que tous les textes nécessaires pour garantir l'effectivité de cette gouvernance soient pris sans délai.

Que le plan de repyramidage se fasse comme prévu au profit exclusif de la police et de la gendarmerie par une ouverture d'examens professionnels réservés aux seuls agents de ces directions ou plus simple, par le basculement de la totalité des postes en nominations au choix afin de garantir un réel effet de la mesure.

Par ailleurs le SNIPAT profite de ce comité technique pour rappeler les innombrables fois où il a alerté l'administration sur les problèmes de démocratie sociale et d'absence de garantie de représentativité pour des catégories entières de personnels faute d'adaptation des textes en matière d'élections professionnelles.

Le SNIPAT avait demandé à de multiples reprises que ce sujet soit remonté aux instances de la fonction publique et à la tête de l'exécutif en évoquant le risque de transformation d'un dialogue social constructif entre partenaires légitimés par les urnes, en mouvement incontrôlable susceptible d'imposer des échanges violents dans la rue ou dans les medias extrêmement préjudiciables au ministère.

Il semble que ces sujets n'aient pas été relayés comme nous l'avions demandé. Pire, les textes ont même été modifiés APRÈS le dernier CTM !

C'est la raison pour laquelle je vous informe aujourd'hui que le SNIPAT a saisi le ministre de l'Intérieur sur tous les points évoqués, qu'il détaillera ses positions lors des réunions bilatérales à venir avec lui et qu'il n'exclut pas la possibilité de contentieux en matière de règles de représentativité.

Mes propos étaient solennels, ils vont dans le sens d'une évolution positive de la police nationale et de la gendarmerie, pour tous leurs acteurs respectifs.

Je vous remercie de les avoir écoutés et vous demande que cette déclaration soit indexée au procès-verbal de cet instance.

Le secrétaire général  
Georges KNECHT

